

**2017-12-152-DGS**

**nomenclature: 9.1.1**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 7 DECEMBRE 2017**

### **OBJET: CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

L'an deux mille dix-sept, le sept décembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

#### **PRÉSENTS**

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. HERVELIN, M. GONZALES, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme PICAT, Mme MOUNIER, M. COUTIER, M. GARANS M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme MONTAUCET, M. ROBLES

#### **ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS**

Mme DUFAU	procuration à	Mme DUPRE
M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
Mme BISBAU	procuration à	Mme MONTAUCET
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

#### **ABSENTS EXCUSÉS:**

M. CLAVERIE

#### **ABSENTS**

Mme DELAVENNE, M. POULAERT

**SECRETARIE DE SEANCE : M. PERRET**

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 23

24 au point n° 2017-12-147-DR/FIN (Arrivée de M. ROBLES)

Nombre de pouvoirs: 5

6 au point n° 2017-12-147-DR/FIN (Arrivée de M. ROBLES)

Nombre de votants : 28

30 au point n° 2017-12-147-DR/FIN (Arrivée de M. ROBLES)



**2017-12-152-DGS - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'action sociale du CCAS ne peut être menée qu'à la mesure de la subvention que la Commune lui verse annuellement afin d'équilibrer son budget. Dans ce contexte, et dans un souci d'économie de moyens et d'optimisation de l'utilisation des fonds publics, il est apparu opportun pour la Commune d'apporter, au-delà d'une aide matérielle, une aide technique au CCAS.

Les modalités d'intervention des services communaux ont été précisées par convention afin de formaliser la nature des liens fonctionnels existant entre le CCAS et les services de la Commune.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant le projet de convention établi entre le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville qui a pour objet de préciser les modalités d'intervention des services communaux au bénéfice du CCAS,

**DELIBERE,**

**APPROUVE** la convention entre le CCAS et la Ville de Tarnos qui a pour objet de définir les modalités d'intervention des services communaux au bénéfice du CCAS,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention.

**Vote: 30**

**Pour: 30**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 8 décembre 2017

Le Maire

